



Inscription scolaire




Année 2023-2024




Enfant

Nom : Prénom :
Né(e) le :/..../.... à Sexe : Masculin Féminin
Adresse de l'enfant :
Code postal : Ville :
Si votre enfant est déjà scolarisé, précisez l'école fréquentée l'année précédente :

Inscription en classe de :
 TPS PS MS GS CP
 CE1 CE2 CM1 CM2

Parents

Nom du père :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :



Profession :
 Accepte que mes coordonnées soient transmises à
l'association des parents d'élèves de l'école
 N'accepte pas

Nom de la mère :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :



Profession :
 Accepte que mes coordonnées soient transmises à
l'association des parents d'élèves de l'école
 N'accepte pas

Composition de la famille

Frères et sœurs du même foyer scolarisés l'année précédente

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement

Je, soussigné (père, mère ou représentant légal) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de ma fille, de mon fils.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Inscriptions scolaires 2023/2024

Inscriptions scolaires pour :

- Les enfants ayant atteint l'âge d'entrer en Petite Section de maternelle : enfants nés en 2020 ou enfants nés en 2021 sous réserve d'avoir 2 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles. Pour la Toute Petite Section (enfants nés en 2021), votre enfant doit se montrer prêt psychologiquement, physiquement et physiologiquement à fréquenter l'école. La propreté doit être impérativement acquise.
- Les nouveaux arrivants sur la commune (être muni du certificat de radiation de l'ancienne école)
- Les enfants arrivant de l'école privée de la commune ou des communes avoisinantes (être muni du certificat de radiation de l'école privée)

La procédure d'inscription scolaire comporte deux volets distincts :

1. **L'inscription scolaire** (cette présente fiche) qui peut être adressée à la mairie ou directement au directeur de l'école.
2. **L'inscription aux services périscolaires** (cantine et garderie) qui doit impérativement se faire par la mairie.

Après votre passage en mairie, et afin de valider votre inscription, vous devez prendre rendez-vous auprès du directeur de l'école :

Mr Le Roc'h-Roussel – Tel : 02.97.38.44.62 – Mail : ecolepubliquereguiny@gmail.com

Liste des pièces à fournir pour toute inscription

Pour la mairie

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Carnet de santé. Pour l'entrée à l'école, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D. T-Polio contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- En cas de séparation des parents ou de divorce, la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

Pour l'école

- Le certificat de radiation de la précédente école
- En cas de séparation des parents ou de divorce, la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant ainsi que les conditions de garde

Pour les familles extérieures à Régigny, il est nécessaire de passer en mairie pour réaliser une pré-inscription. La mairie de Régigny doit ensuite contacter la mairie de votre commune pour valider votre inscription. Si votre commune accueille une école publique, la validation de votre inscription ne pourra se faire qu'à certaines conditions.

Décision de la commune de Régigny

Favorable Défavorable

Cachet et signature :

Date :